

Conditions Générales de Vente

Préambule

LBF Production SARL est une entreprise de production audiovisuelle au capital de 8 000 €.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre LBF Production et ses clients.

Toute commande ou réservation implique une entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.

Article 1 : Prestations

- tournage, post production, coaching vidéo
- Animation graphique, création flash,
- plus largement, tout contenu audiovisuel et création de moyen de diffusion.

Article 2 : Offre

A la suite de l'entretien, LBF Production proposera une offre précisant les points suivants :

Le lieu, la date, le prix et le délai prévisionnel de réalisation.

Et d'une manière générale tout ce qui aura été discuté entre le client et LBF Production.

Sauf mention contraire, les termes et tarifs de l'offre sont valables dans les 30 jours suivants celle-ci.

Cette offre d'étude et le devis signé par le client seront office de bon de commande.

En cas de mentions particulières ajoutées par le client, ces termes ne deviennent contractuels qu'après l'accord signé de LBF Production.

Article 3 : Champ d'application

Les conditions générales de vente suivantes sont applicables à tous les produits vendus par LBF PRODUCTION, à tout contrat de vente conclu en France ou à l'étranger. Elles sont applicables en intégralité, sans aucune dérogation.

Toute stipulation contraire devra avoir été convenue par écrit et signée des deux parties avant l'acceptation du bon de commande. Toute clause émanant de tout autre document, et notamment des conditions générales d'achats du client, sera inopposable au vendeur, à moins qu'elle n'ait été acceptée et signée par le représentant de la société LBF PRODUCTION.

Article 4 : Les commandes

Les bons de commande doivent être adressés à LBF PRODUCTION avant la livraison de la marchandise. A défaut de bon de commande, la mention « Bon pour commande » apposé sur un devis de la société LBF PRODUCTION, accompagné du cachet de la société et/ou de la signature du client, vaut commande.

La vente est conclue dès l'acceptation par LBF PRODUCTION du bon de commande daté et signé. Toute commande réceptionnée et acceptée par LBF PRODUCTION est ferme et définitive. La vente ainsi formalisée ne peut plus être annulée ou modifiée, sauf accord écrit du représentant de LBF PRODUCTION ou de l'impossibilité de livraison.

Article 5 : Les prix

Les produits sont fournis au prix en vigueur au jour de l'établissement du devis. Ce dernier est valable pour une durée de 30 jours à partir du jour de l'émission indiqué ci-dessus. Pour tout commande ayant dépassé ce délai, un nouveau devis sera établi. Les tarifs sont réévalués chaque année au 1^{er} janvier.

Article 6 : Le paiement

6.1 : Les modalités de paiement

Un acompte pourra être exigé au moment de la validation de la commande. Le versement du prix, ou du solde du prix, est exigible à la livraison. Les factures sont payables au siège, par chèque ou par virement, ou, effet de commerce sur acceptation expresse du représentant de LBF PRODUCTION. La remise de chèque ou effet ne peut en aucun cas être considérée comme libératoire tant que l'encaissement par LBF PRODUCTION de sera pas effectif. En cas de retard de paiement, LBF PRODUCTION pourra suspendre toute les commandes en cours, sans préjudices de toute autre voir d'action. En cas de paiement partiel, celui-ci s'impute d'abord sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les plus anciennes.
(Établissement de modalités de paiement particulières)

6.2 : Clause pénale

Le client s'engage, pour toute facture restée impayé à l'échéance indiquée, à verser une indemnité égale à 2 fois le taux d'intérêts en vigueur ainsi que les sommes complémentaires se surajoutant en cas de recouvrement, dont une indemnité forfaitaire de dossier de recouvrement de 100€. Ces sommes sont exigibles au jour de la première mise en demeure.

6.3 : Clause résolutoire de plein droit

En cas de non-respect de l'une des dispositions ci-dessus, LBF PRODUCTION ou son représentant pourra prononcer de plein-droit la résolution de la vente et se réserve à cet égard la possibilité de recourir par tout moyen contre l'acheteur fautif aux fins d'obtenir réparation de son préjudice.

6.4 : Clause de réserve de propriété (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980)

Toutes les produits vendues resteront la propriété de LBF PRODUCTION jusqu'à l'accomplissement complet des formalités requises et jusqu'au complet paiement du prix. Le client ne pourra donc pas, pour quelque cause que ce soit, vendre les produits, ni les échanger, ni les transférer en propriété à titre de garantie, tant que le prix n'aura pas été intégralement réglé à LBF PRODUCTION.

L'ouverture d'une procédure collective à l'encontre du client ne fait pas obstacle à l'application de la clause de réserve de propriété et à la revendication des produits vendu par LBF PRODUCTION

Article 7 : Délai de paiement

Sauf mention contraire sur le devis, le règlement sera établi de la sorte : 30% d'acompte à la commande et le solde à la réception de la facture.

Article 8 : Pénalité en cas de retard de paiement

Les pénalités de retard seront exigibles à compter du jour suivant la date de règlement prévue initialement sur la facture. En cas de retard dans le règlement, et après notification par nos services de retard de paiement par courrier recommandé avec accusé de réception, LBF Production suspendra toutes les autres commandes en cours et pourra exercer son droit de rétention.

Le montant des pénalités de retard sera équivalent à 10% du montant total de la facture par mois de retard auxquelles s'ajouteront les frais de recouvrement judiciaires éventuels.

Article 9 : La livraison

Les délais de livraison prévus dans nos devis ou nos confirmations de commande ne sont donnés qu'à titre indicatifs, sauf dans le cas d'une demande particulière validée par LBF PRODUCTION ou son représentant et faisant l'objet d'une facturation exceptionnelle.

Les retards éventuels n'ouvrent pas droit à l'acheteur à l'annulation de la vente ou à l'octroi de dommages et intérêts.

Les frais de livraison, en France métropolitaine, du ou des produits sont pris en charge par LBF PRODUCTION.

Article 10 : Les modifications et annulation de la commande

La mise à disposition et le format du produit par LBF PRODUCTION sont indiqués sur le devis préalable à la commande. Toute demande ne se référant pas au devis fera l'objet d'un devis complémentaire.

Une, et une seule, liste de modifications est incluse dans le devis sans aucune surfacturation. Elle devra être adressée à LBF PRODUCTION par e-mail ou par courrier et signé des deux parties.

L'acompte versé ne pourra être remboursé en cas d'annulation intervenant dans les 10 jours avant la prestation.

Article 11 : Prestations complémentaires

Les prestations complémentaires non incluse dans le devis initial feront l'objet d'un nouveau devis.

Article 12: Les conditions de garantie des produits

La qualité des produits vendus par LBF PRODUCTION sont garanties conformément à l'utilisation indiquée par LBF PRODUCTION ou son représentant. Le client ne pourra poursuivre LBF PRODUCTION dans le cas où l'utilisation du ou des produits ne correspond pas aux indications données aux équipes de LBF PRODUCTION.

Dans le cas où le ou les produits ne correspondent pas aux attentes du client, LBF Production ne pourra pas être tenu responsable si les informations n'ont pas été correctement et précisément communiquées à son équipe.

Article 13 : Responsabilités et réclamations

La responsabilité de LBF Production, en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés, est limitée au remboursement des supports vierges.

Pour toute remise de média le client aura pris soin de réaliser une copie.

Le client est seul responsable du contenu de l'œuvre de production audiovisuelle qu'il commande à LBF Production.

Toute recommandation se fera dans les 7 jours calendaires.

Article 14 : Droit de reproduction

Selon l'article L 335 1-4de la propriété intellectuel le droit de reproduction libre est interdit.

Le client déclare expressément être propriétaire des droits d'auteur, de diffusion et de reproduction sur les médias ou, le cas échéant, avoir obtenu toute autorisation écrite nécessaire à la reproduction et la diffusion de ces médias.

Le client s'engage à mettre la mention « réalisé par LBF Production » pour toutes les productions réalisées par LBF Production.

LBF Production se donne le droit d'utiliser les images des clients filmées lors de contrat.

LBF Production se donne le droit de diffuser des extraits de vidéo sur son site internet www.lbfprod.com dans un cadre promotionnel, publicitaire et non lucratif.

En cas de refus, le client doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception motivant son refus de diffusion.

Article 15 : Conservations des rushes

Les rushes sont la propriété exclusive de LBF Production.

Les rushes seront gardés 2 mois après la livraison du projet.

Passé ce délai il ne sera plus possible de redemander un montage ou une modification.

Durant ce délai, le client peut demander à LBF Production un devis pour la conservation des rushes sur la période de son choix.

Sur demande expresse du client, LBF Production établit un devis correspondant à la cession de propriété au bénéfice du client.

TOUTES COMMANDES DU CLIENT IMPLIQUE L'ADHESION ENTIERE ET SANS RESERVE AUX PRESENTES CGV DE LBF Production